

10 TRAVAUX EN HAUTEUR



Je m'engage totalement à respecter les Règles d'or



Conception, création et réalisation : [because.fr](http://www.because.fr) - Crédit photo : L. Zylberman © TOTAL - mars 2017



IL EST INTERDIT DE :

- Travailler sous ou à proximité de lignes électriques sans respecter une distance de sécurité
- Travailler sur un toit (bâtiments, réservoirs, etc.) sans vérifier sa solidité et sans mettre en place les protections adaptées
- Faire rouler une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP) en position déployée sauf autorisation spécifique



IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Travailler en hauteur (> 2 m) avec des outils rangés
- Accrocher un harnais de sécurité de façon sûre pour travailler hors des barrières fixes ou dans une PEMP
- Utiliser un échafaudage vérifié et adapté au besoin

